



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 27 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 22  
- Pouvoirs : 4  
- Excusé(e)s : 2  
- Absent(e)s non  
excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 27 Février, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 20 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Communay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.  
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Cécile SUBRA (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay)  
M. Jean-Philippe CHONE (Communay) a donné pouvoir à M. Patrice BERTRAND (Communay)  
Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)  
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à M. Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon)

Excusé(e)s :

M. René MARTINEZ (St Symphorien d'Ozon)  
M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)  
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2023-07-5.3.6  
27/02/2023

Election d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM)

**Pierre BALLELIO, Président rappelle à l'assemblée que :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-7 et L 5711-1 ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°4462 du 4 août 2011, relatif aux statuts et compétences du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1<sup>er</sup> septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;  
**Vu** la délibération n°2020-78 du conseil communautaire du 20 juillet 2020 relative à l'élection des délégués au SITOM et le procès-verbal d'élection annexé ;  
**Vu** le bureau du 13 février 2023 ;

**Considérant** que la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon a confié au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;

**Considérant** que les statuts du SITOM prévoient que le nombre de membres au sein du comité est porté à un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 4 000 habitants soit pour la CCPO 7 titulaires et 7 suppléants ;

**Considérant** que les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de conseillers élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**Considérant** que Monsieur Alain ROUCHON a été élu délégué suppléant au SITOM lors du conseil communautaire du 20 juillet 2020 ;

**Considérant** le courrier de démission de Monsieur Alain ROUCHON de son mandat de délégué suppléant au SITOM en date du 12 janvier 2023 ;

**Considérant** qu'il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant au SITOM ;

**Vu** le Procès-verbal de l'élection du délégué suppléant annexé à la présente délibération ;

**Vu le résultat du scrutin, le conseil communautaire :**

- **ELIT au scrutin secret** le délégué suppléant suivant au SITOM :  
**Stéphane BOSSERR**

Télétransmise en Préfecture le - 3 MARS 2023

Affichée le

Certifiée exécutoire le - 3 MARS 2023

Pour extrait conforme au registre,

Pierre BALLELIO

Président

